



Direction des ressources humaines
Sous-Direction des compétences
Bureau du recrutement

AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONDITION DE DIPLÔME

EGOUTIER·ERE

Ouvert à partir du 20 mai 2025

Un recrutement sans condition de diplôme pour accéder au 1er grade du corps des égoutier·ère ·s'est ouvert à partir du 20 mai 2025 (date de la première épreuve).

CONTEXTE :

La Ville de Paris vous offre des possibilités d'effectuer une carrière particulièrement intéressante en termes de responsabilités et de formation. Selon vos compétences, votre formation, vos aspirations, votre expérience, vous pourrez tout au long de votre parcours professionnel

- o Vous former
- o Évoluer hiérarchiquement ou effectuer des mobilités géographiques tout en restant dans la capitale
- o Travailler dans un esprit de collaboration visant l'intérêt commun
- o Concilier votre vie professionnelle et votre vie privée

Tous les talents et les diversités de parcours sont bienvenus.

DESCRIPTION DU POSTE ET CONDITIONS D'EXERCICES :

Au sein de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE), les égoutier·ère·s affecté·e·s dans l'un des 13 ateliers situés sur l'ensemble des arrondissements parisiens, la collecte des données sur l'état du réseau d'assainissement, l'entretien du réseau et de ses équipements, prélèvements d'eaux usées pour analyse, enquêtes et interventions en cas de problème lié au réseau d'assainissement, conduite du véhicule de service lors des interventions.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Descente quotidienne dans le réseau d'assainissement par les regards d'égouts ;
Travail en milieu insalubre qui rend obligatoire ou recommandé certains vaccins (tétanos, leptospirose, hépatite B...) et une surveillance médicale renforcée ;
Aptitude physique à descendre dans le réseau d'assainissement ;
Port d'équipement de protection individuelle obligatoire ;
Travail en équipe.

CONDITIONS POUR POSTULER :

Ce recrutement est ouvert aux candidat·e·s remplissant, à la date de la première épreuve, les conditions générales d'accès à la fonction publique

- Être de nationalité française ou ressortissant·e d'un autre État membre de l'Union Européenne ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Posséder un bulletin n°2 du casier judiciaire dépourvu de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction ;
- Remplir les conditions d'âge légales pour travailler.

Condition particulière :

- les recrutements dans les emplois d'égoutier·ère·s, classé·e·s en catégorie insalubre, sont soumis à une limite d'âge fixée à 40 ans au 1er janvier de l'année de mise en stage (sous réserve des dérogations réglementaires).
- permis B apprécié

MODALITÉS DES ÉPREUVES :

Le recrutement comprend les épreuves suivantes :

I - Épreuves écrites d'admissibilité :

- Questionnaire à choix uniques et questionnaire à réponse courte (durée 1h30 – coefficient 1)

II - Épreuves d'admission :

- 1) Entretien de motivation et de vérification de l'aptitude à tenir le poste au cours duquel les candidats disposeront des 3 premières minutes pour exposer votre parcours professionnel et vos motivations pour le poste (durée totale 15 minutes – coefficient 1)

Lors de cet entretien, le jury vous demandera de vous présenter en abordant votre parcours professionnel, les compétences acquises et vos motivations à rejoindre la Ville de Paris sur les missions égoutier-ère.

Il vous est conseillé de préparer votre présentation et de réviser les points suivants : les missions d'un-e égoutier-ère, les droits et devoirs des fonctionnaires, l'organisation de la Ville de Paris. Vous trouverez toutes ces informations sur le site de la Ville de Paris et sur la fiche fonction joint à votre convocation pour l'épreuve orale.

- 2) Épreuve pratique de 1h00 (coefficient 1) comprenant :
 - une visite d'une galerie d'égout ;
 - et un cas pratique sur table relatif à la visite d'égout.

Les résultats des épreuves seront affichés à une date précisée ultérieurement sur les panneaux extérieurs de la direction des ressources humaines, 2 rue de Lobau – 75004 Paris et sur www.paris.fr/recrutement.

Les lauréat.e-s recruté.e-s seront nommé.e-s stagiaires puis titularisé.e-s au bout d'un an si leur manière de servir a donné satisfaction. Pour être nommé.e-s, ils-elles devront fournir les justificatifs attestant qu'ils-elles remplissent les conditions générales d'accès à la fonction publique mentionnées ci-dessus.

MODALITES D'INSCRIPTION :

INSCRIPTION DU 24 MARS AU 11 AVRIL 2025 INCLUS.

Par internet sur le site : [Rejoignez la ville de Paris - Accueil](#)

Les candidats reconnu.e-s travailleur.euse-s en situation de handicap nécessitant des aménagements d'épreuves, doivent joindre :

- Un certificat médical récent établi par un médecin agréé-e précisant la nature des aménagements d'épreuves nécessaires (<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-france>)

En cas de difficulté pour l'inscription en ligne, nos équipes vous accueillent à l'adresse suivante : Ville de Paris - direction des ressources humaines – bureau du recrutement – 2, rue de Lobau – 75004 Paris du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

MODALITÉS DE RECRUTEMENT ET INSCRIPTION PAR VOIE SPECIFIQUE :

La ville de Paris organise aussi un recrutement d'égoutier·ère·s par voie spécifique réservé aux personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi dont les travailleurs en situation de handicap. Les dates d'inscription au recrutement par voie spécifique sont identiques à celles du recrutement par voie générale, un délai supplémentaire de 15 jours est accordé pour les dépôts de dossiers. Ce recrutement est conditionné au nombre de postes vacants, aux compétences recherchées et à la compatibilité du handicap avec le poste souhaité.

Vous pouvez candidater selon les modalités décrites ci-dessous. Les inscriptions aux deux voies de recrutement seront examinées en parallèle.

➔ Par internet :

<https://recrutement.paris.fr/recrutement/jsp/site/Portal.jsp?page=offre&view=recrutementSpecifique>

➔ ou par formulaire de candidature par voie spécifique à retirer et à déposer à l'adresse suivante :

Ville de Paris - Direction des ressources humaines – bureau du recrutement – 2, rue de Lobau – 75004 Paris

Le document est téléchargeable sur le lien suivant :

<https://www.paris.fr/pages/le-recrutement-des-travailleurs-en-situation-de-handicap-4674>

➤ Vous devez également joindre le document attestant que vous êtes bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH, RQTH, AAH, carte mobilité inclusion mention invalidité, etc.)

MODALITES DES EPREUVES PAR VOIE SPECIFIQUE

Les candidat·e·s dont le dossier est recevable seront convoqué·e·s pour passer les épreuves d'admission :

1) Entretien de motivation et de vérification de l'aptitude à tenir le poste au cours duquel les candidats disposeront des 3 premières minutes pour exposer votre parcours professionnel et vos motivations pour le poste (durée totale 15 minutes – coefficient 1)

Lors de cet entretien, le jury vous demandera de vous présenter en abordant votre parcours professionnel, les compétences acquises et vos motivations à rejoindre la Ville de Paris sur les missions d'égoutier·ère.

Il vous est conseillé de préparer votre présentation et de réviser les points suivants : les missions d'un égoutier·ère, les droits et devoirs des fonctionnaires, l'organisation de la Ville de Paris. Vous trouverez toutes ces informations sur le site de la Ville de Paris et sur la fiche fonction joint à votre convocation pour l'épreuve orale.

2) Épreuve pratique de 1h00 (coefficient 1) comprenant :
- une visite d'une galerie d'égout ;
- et un cas pratique sur table relatif à la visite d'égout.

Les candidat·e·s nécessitant des aménagements d'épreuves, doivent joindre un certificat médical récent à remplir et téléchargeable sur www.paris.fr/recrutement établi par un médecin agréé·e précisant la nature des aménagements d'épreuves.

La liste des médecins agréé·e·s disponible auprès du centre de gestion de votre département sur <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-france>

Les résultats seront communiqués individuellement par voie postale ou par mail. En cas de réussite, les agents recrutés le sont en qualité d'agent contractuel pour une période d'un an, renouvelable une fois.

À l'issue de cette période, ils·elles sont titularisé·e·s, sous réserve d'avoir fait preuve de leur aptitude à exercer leurs fonctions.

En cas de difficulté pour l'inscription en ligne, nos équipes vous accueillent à l'adresse suivante :

*Ville de Paris - Direction des ressources humaines – bureau du recrutement – 2, rue de Lobau – 75004 Paris
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 excepté les samedis, dimanches et jours fériés.*